



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Bureau de la réglementation et de la citoyenneté
Section élections

Strasbourg, le **01 OCT. 2026**

ARRÊTÉ

portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales des communes du département du Bas-Rhin

**Le préfet de la région Grand Est,
préfet de la zone de défense et de sécurité Est,
préfet du Bas-Rhin**

VU le code électoral, notamment ses articles L19 et R7 à R11 ;

VU le décret du 19 novembre 2025 portant nomination de Monsieur Amaury DE SAINT-QUENTIN en qualité de préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin ;

VU le décret du 18 juin 2025 portant nomination de Madame Maxime AHRWEILLER ADOUSSO en qualité de secrétaire générale de la préfecture du Bas-Rhin ;

VU les désignations des délégués :

- par la présidente du tribunal judiciaire de Colmar en date du 1^{er} octobre 2026 ;
- par le président du tribunal judiciaire de Saverne en date du 21 septembre 2026 ;
- par le président du tribunal judiciaire de Strasbourg en date du 30 septembre 2026.

VU les propositions des maires des communes concernées ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Bas-Rhin ;

ARRÊTE :

Article 1er : Sont désignées membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales des communes du département du Bas-Rhin les personnes dont les noms figurent dans les tableaux annexés ci-après.

Article 2 : Le présent arrêté abroge et remplace les arrêtés précédemment pris pour les communes concernées.

Article 3 : La secrétaire générale de la préfecture du Bas-Rhin, la présidente du tribunal judiciaire de Colmar, le président du tribunal judiciaire de Saverne, le président du tribunal judiciaire de Strasbourg et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet

Pour le Préfet et par délégation,
la secrétaire générale,
Maxime AHRWEILLER ADOUSSO

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

I – Si vous estimez que le présent arrêté est contestable, vous avez la possibilité d'en demander la révision selon les voies de recours et dans les délais mentionnés ci-après :

Un recours gracieux auprès de mes services, à l'adresse suivante :

Madame la préfète du Bas-Rhin
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau de la réglementation et de la citoyenneté
Section élections
5 place de la République
67073 STRASBOURG CEDEX

Votre recours doit être écrit, exposer vos arguments ou faits nouveaux et comprendre la copie de la décision contestée ;

Un recours hiérarchique auprès de :

Monsieur le ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer
Direction des libertés publiques et des affaires juridiques
Place Beauvau
75800 PARIS CEDEX 08

Ce recours hiérarchique doit également être écrit, exposer les arguments ou faits nouveaux et comprendre copie de la décision contestée.

Le recours gracieux ou hiérarchique ne suspend pas l'application de la présente décision.

S'il ne vous a pas été répondu dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception de votre recours, celui-ci doit être considéré comme implicitement rejeté.

II – Si vous entendez contester la légalité de la présente décision, vous pouvez également former **un recours contentieux** par écrit, contenant l'exposé des faits et arguments juridiques précis que vous invoquez, devant le :

Tribunal administratif de Strasbourg
31 avenue de la Paix
67070 STRASBOURG CEDEX

Ce recours juridictionnel, qui n'a, lui non plus, aucun effet suspensif, doit être enregistré au greffe du tribunal administratif au plus tard avant l'expiration du 2e mois suivant la date de notification de la présente décision (ou bien du 2e mois suivant la date de la réponse négative à votre recours gracieux ou hiérarchique).

Le tribunal administratif peut également être saisi d'un recours par le site www.telerecours.fr

Vous pouvez également exercer un recours en référé sur la base des articles L521-1 à L521-3 du code de justice administrative.

COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTROLE CHARGÉES DE LA RÉGULARITÉ DES LISTES ÉLECTORALES – ANNEXE N° 2

COMMUNES DANS LESQUELLES UNE SEULE LISTE A OBTENU DES SIÈGES AU CONSEIL MUNICIPAL LORS DE SON DERNIER RENOUVELLEMENT INTÉGRAL
COMMUNES DANS LESQUELLES IL EST IMPOSSIBLE DE CONSTITUER UNE COMMISSION COMPLÈTE LORSQUE PLUSIEURS LISTES ONT OBTENU DES SIÈGES

Les éventuels membres suppléants peuvent remplacer uniquement le titulaire de leur fonction.

Commune	Arrondissement	Tribunal judiciaire	Conseiller municipal Suppléant éventuel	Délégué de l'administration désigné par le représentant de l'État dans le département Suppléant éventuel	Délégué du tribunal judiciaire désigné par son président Suppléant éventuel
ODRATZHEIM	Molsheim	Saverne	Madame Hélène MUNCH Madame Céline LEFEBVRE	Monsieur Dominique RINGWALD Monsieur René SCHEER	Monsieur Florent HECKMANN Monsieur Laurent TRAU
OERMINGEN	Saverne	Saverne	Madame Nadine KAPPES Madame Adeline SCHLEGEL	Monsieur Martial DEBES Monsieur Jean-Paul KIRSCH	Madame Lucienne MULLER Madame Chantal HENGEL
OFFWILLER	Haguenau-Wissembourg	Strasbourg	Monsieur Sébastien BLAISE Monsieur Blaise FLAMANT	Madame Gertrude LEJEALL Monsieur Luc SAEMANN	Madame Irma HILT Monsieur Bernard JUND
OHLUNGEN	Haguenau-Wissembourg	Strasbourg	Madame Mireille LANOIX Monsieur Laurent KIEFFER	Madame Murielle ACKER Madame Valérie BRUDER	Madame Jeannine ACKER Madame Valérie BRUDER
OHNENHEIM	Sélestat-Erstein	Colmar	Madame Sandrine BRIENT	Madame Sylvie SOURDIAUX	Madame Fanny COAT
OLWISHEIM	Haguenau-Wissembourg	Strasbourg	Monsieur Baptiste COLLIN Madame Aurélie MATTERN	Monsieur Yannick LE ROLLAND Madame Colette ACKERMANN	Madame Martine GITZ Monsieur Rémy GITZ
OSTHOUSE	Sélestat-Erstein	Colmar	Madame Fernande RINN Madame Christelle SCHNELL	Madame Marie Regine BRUCKMANN	Monsieur Dominique KRETZ
OTTERSWILLER	Saverne	Saverne	Madame Magali FRITSCH Monsieur Pascal MUCKENSTURM	Monsieur Christophe ZIMMERMANN Madame Ludvine POHLEY	Madame Martine WICKER
OTTWILLER	Saverne	Saverne	Madame Catherine SIMON Monsieur Freddy LETSCHER	Madame Adeline LOISEL Madame Frédérique WEBER	Madame Betty LETSCHER Madame Catherine OSTER
PETERSBACH	Saverne	Saverne	Madame Laura DORMEYER Madame Angélique DONNADIEU	Madame Martine ENGEL Monsieur Rudi HELMSTETTER	Monsieur Richard JUNG Monsieur Rudi HELMSTETTER
PFALZWEYER	Saverne	Saverne	Madame Céline SCHNEPP Madame Doris HILT	Madame Danièle DRIESSEIN	Monsieur Joseph SCHNEIDER
PFULGRIESHEIM	Saverne	Saverne	Monsieur Alexandre FRIESS Madame Alice THOMAS	Monsieur Jean-Pierre MEHN Monsieur Gérard HOST	Monsieur Marcel KUHN Monsieur Denis NORTH
PLAINE	Molsheim	Saverne	Madame Danièle PHILBERT Monsieur Jean-Paul BENOIT	Madame Patricia SIMONI Monsieur Michel BARESCH	Madame Audrey IDOUX Monsieur Gilbert PREISEMANN
PLOBSHEIM	Strasbourg	Strasbourg	Madame Cathie ENNESSER Monsieur Sylvain LIBS	Madame Christiane JAEGER Madame Clarisse LUTZ	Madame Fabienne LORENTZ Monsieur Bruno BAERST
PREUSCHDORF	Haguenau-Wissembourg	Strasbourg	Madame Elodie METTLING Monsieur Christian BURGUN	Monsieur Jean-Jacques BASTIAN Madame Josée PEIFFER	Madame Valérie SCHLENTER Madame Jacqueline BECK